LOT 14 – PORTES AUTOMATIQUES



Extension et restructuration
Centre en Route de la Navigation Ouest
Brest Loperhet

Maître de l'ouvrage	*Ministère des transports, de l'Equipement du tourisme et de la mer* *Direction des services de la navigation Aérienne*		
Architectes	P. BRULE S. BRUNET	2 rue Félix Le DANTEC 29 000 QUIMPER	Tél. : 02.98.95.53.50 Fax : 02.98.95.48.38 Mail : architecture.brule@wanadoo.fr
B.E.T. Structure B.E.T. Fluides	SOFRESID ENGINEERING	6 bis, rue François ToullecTél. : 02.97.37.42.42 56100 LORIENT	Fax : 02.97.37.39.39 Mail : gilles.le-bouedec@sofresid.com
B.E.T. Acoustique	TECHNICONSULT	18 rue du Commandant Groix 29200 BREST	Tél. : 02 98 02 25 30 Fax : 02.98 02 32 30 Mail : techniconsult@wanadoo.fr

Cahier des Clauses Techniques Particulières
DCE

Septembre 2010

SOMMAIRES DU LOT – 14 PORTES AUTOMATIQUES

A- PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES....3
A.1- DTU - NORMES ET REGLEMENTS....3
A.2 - PRESCRIPTIONS GENERALES....3
A.3 - CARACTERES DES PLANS ET DEVIS....3
A.4 - RESERVATIONS....3
A.5 - COORDINATION AVEC LES AUTRES ENTREPRISES....3
A.6 - DESSINS D'EXECUTION....3
A.7 - NETTOYAGE....3
A.8 - PROTECTION - ENTRETIEN AVANT RECEPTION....3
A.9 - OUVRAGES EN ALUMINIUM ANODISATION /LAQUAGE....4
A .10 - RESISTANCE DES VITRES....4
A .11 - PLANS DE DETAILS....4
B - DESCRIPTION DES OUVRAGES....4
B.1 - GENERALITES....4
B.2 - DEPOSE DES PORTES EXISTANTES....4
B.3 - PORTES AUTOMATIQUES....4
3.01 - Porte automatique coulissante 1 ou 2 vantaux marque BESAM....4
3.02 - Porte automatique coulissante 2 vantaux coupe feu ½ heure marque BESAM....4
B.4 - OPTIONS....5
4.01 - Option n°15
4.02 - Option n°25

A- PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

A.1- DTU - NORMES ET REGLEMENTS des travaux à exécuter au titre du présent lot devront répondre à toutes les normes et règlements édités à la date de signature du marché, et, en particulier aux règles suivantes :

-DT.U. , notamment 35.1 - 37.01 - 39.1 - 39.4 - 39.5.
- Règles N.V 65, révisées 67.
- Normes AFNOR.
La liste de ces règles n'est pas limitative.

A.2 - PRESCRIPTIONS GENERALES : les matériaux fournis et employés seront de première qualité. Tous les matériaux apparents et en contact avec l'air ambiant seront en aluminium ; exceptionnellement d'autres matériaux peuvent être admis dès lors qu'ils ne sont pas en contact avec l'air ambiant et qu'ils ne présentent pas de risque de formation de couples électrolytiques.

Tous les matériaux et tous les travaux de quelque valeur qu'ils soient qui ne rempliraient pas rigoureusement les conditions stipulées dans les normes et le devis descriptif seront refusés et démolis par l'entrepreneur.
L'entrepreneur devra soumettre un échantillon d'ensemble à l'architecte ainsi que les quincailleries proposées et tous les principes de fixation et de raccordement. Il ne lancera la fabrication en série qu'après avoir obtenu son agrément.

A.3 - CARACTERES DES PLANS ET DEVIS : L'entrepreneur devra prévoir tous les travaux indispensables dans l'ordre général et, par analogie, étant entendu qu'il doit assurer le complet et parfait achèvement des travaux prévus au devis. Toutes les dispositions précisées au présent document et sur les plans devront être respectées, tant en ce qui concerne le choix des matériaux que les dispositions d'ensemble et l'architecture des dessins. A noter cependant, que les sections résistantes pourront être modifiées compte - tenu de l'étude technique de l'entreprise après accord du Bureau de Contrôle et du Maître d'Œuvre.

A.4 - RESERVATIONS : L'entrepreneur remettra en temps utile aux lots concernés, les cotes de réservation à prévoir ainsi que les demandes relatives à d'autres corps d'état (puissance électrique ou de raccordement des ouvrages aux parois adjacentes).

A.5 - COORDINATION AVEC LES AUTRES ENTREPRISES : L'entrepreneur est tenu de contrôler avant tout début de travaux, la qualité des ouvrages venant en contact avec les siens (solidité, verticalité, horizontalité, cotes d'encombrement, nature, etc.....) Il ne tiendra compte dans ses prestations et, et en cas d'impossibilité de mise en œuvre ou d'incompatibilité, en avertira le Maître d'Œuvre. Il devra, en outre, prévoir la pose et le réglage des précadres en accord avec les autres entreprises (gros-œuvre, revêtement de sol, etc.....) et il leur fournira toutes les pièces graphiques et indicatives nécessaires.

A.6 - DESSINS D'EXECUTION. L'entrepreneur devra soumettre à l'approbation de l'architecte, au moins un mois avant la mise en fabrication, tous les dessins de fabrication à grande échelle, soigneusement cotés. Ces dessins seront accompagnés de toutes coupes grandeur faisant connaître le détail exact de dimensions des profils, etc... Ainsi que les indications nécessaires aux autre corps d'état, notamment les trous des scellements, feuillures à réserver, etc...Pour le gros œuvre.

A.7 - NETTOYAGE : Après son intervention, l'entrepreneur de menuiserie aura à sa charge le nettoyage et le balayage des locaux pour ce qui concerne ses propres détritus et déchets dont il devra également la sortie, le montage ou la descente et la mise en dépôt à l'emplacement désigné par l'architecte. L'enlèvement aux décharges incombe à l'entrepreneur du présent lot.

A.8 - PROTECTION - ENTRETIEN AVANT RECEPTION : L'entrepreneur du présent lot devra la protection de ses ouvrages pendant toute la durée du chantier par tous les moyens qu'il jugera opportun.

L'entrepreneur devra, d'une manière permanente, veiller au bon fonctionnement et à la bonne marche de ses ouvrages, tant avant la réception provisoire que pendant la période entre cette réception et pendant toute la durée de garantie de parfait achèvement.
Il devra faire à ses frais tous les travaux d'entretien et de réparation jugés nécessaires.

A.9 - OUVRAGES EN ALUMINIUM ANODISATION /LAQUAGE

Anodisation : Minimum 20 microns-garantie par label délivré par un organisme certificateur. Laquage : qualité marine

A .10 - RESISTANCE DES VITRES. Les éléments de remplissage devront répondre aux normes et D.T.U en vigueur

A .11 - PLANS DE DETAILS. L'entreprise vérifiera les conformités des feuillures avec le type de vitrage et le mode de pose lors de l'établissement des plans des lots des ouvrages à vitrer, et éventuellement elle signalera les incompatibilités à l'entreprise intéressée et au concepteur.

B - DESCRIPTION DES OUVRAGES

B.1 - GENERALITES

Les ouvrages à réaliser : l'entrepreneur titulaire du présent lot devra la fourniture et la pose portes automatiques compris dépose et repose de certaines portes existantes.

B.2 - DEPOSE DES PORTES EXISTANTES

L'entrepreneur titulaire du présent lot devra la dépose soignée de certaines portes en vue de leur réutilisation compris repose aux emplacements prévus sur les plans et toutes sujétions de raccordement électrique et au SSI ;
Localisation : suivant plan de localisation des portes automatiques

B. 3 - PORTES AUTOMATIQUES

3.01 - Porte automatique coulissante 1 ou 2 vantaux marque BESAM ou similaire comprenant :

Poutre autoporteuse en profilé d'aluminium extrudé. Chariot à galets antibruit. Moteur d'entraînement intégré avec réducteur. Réglage en continu de la temporisation d'ouverture. Commande électronique. Amortissement en butée. Sélecteur à 4 positions. Moyen de détection: 2 détecteurs de mouvement et 2 barrages photoélectrique. Ouvrants : 2 volumes en glace float sécurisée claire. Compris asservissement au SSI pour le désenfumage et toute sujétion de mise en œuvre.

Localisation : Niveau 0
- -SAS d'entrée N0H0
- dans mur rideau au droit du pignon du bâtiment C N0H20 dans rue intérieure
- porte entre N0E10 et N0E12
- porte entre boite de transition et N0E12

Niveau 1
- porte entre N1E0 et N1E5
- porte entre N1C15 et N1C0

3.02 - Porte automatique coulissante 2 vantaux coupe feu ½ heure marque BESAM ou similaire comprenant :

Poutre autoporteuse en profilé d'aluminium extrudé. Chariot à galets antibruit. Moteur d'entraînement intégré avec réducteur. Réglage en continu de la temporisation d'ouverture. Commande électronique. Amortissement en butée. Sélecteur à 4 positions. Moyen de détection: 2 détecteurs de mouvement et 2 barrages photoélectrique. Ouvrants : 2 volumes en glace float sécurisée claire. Compris asservissement au SSI pour le désenfumage et toute sujétion de mise en œuvre.

Localisation : Niveau 1- porte depuis passerelle vers N1C15.

B.4 - OPTIONS

4.01 - Option n°1 l'entrepreneur indiquera la plus value pour dispositif d'asservissement de portes automatiques empêchant le passage simultané de plusieurs personnes.

Localisation : SAS d'entrée N0H0 et porte à l'angle N-E de la rue intérieure

4.02 - Option n°2 l'entrepreneur indiquera la plus value pour dispositif d'asservissement entre 2 portes automatiques des SAS existants empêchant le passage simultané de plusieurs personnes.

Localisation : SAS d'entrée N0R15, SAS d'entrée N0C0a, SAS d'entrée N0C0d.